

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 27 février 2019

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE LIGNY LE CHATEL

89144 LIGNY-LE-CHATEL

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

SIVU DU MOULIN DES FEES

Prélèvement	Type	Code	Nom	
Unité de gestion		00109316		Prélevé le : mardi 12 février 2019 à 11h25
Installation		0227	SIVU DU MOULIN DES FEES	par : JULIEN MAGOT
Point de surveillance	TTP	001047	MOULIN DES FEES SIVU	Type visite : AUP1
Localisation exacte	P	0000001042	SORTIE STATION SIVU	Type d'eau : T
Commune		LOCAL DES POMPES	LIGNY-LE-CHATEL	Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRET

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
 Type dell'analyse : METAB Code SISE de l'analyse : 00108836 Référence laboratoire : LSE1902-20969

Résultats

Limites de qualité		Références de qualité	
<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>

PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...

ESA metazachlore	0,198 µg/L		0,10	
OXA metazachlore	0,056 µg/L		0,10	

PESTICIDES ORGANOCHLORES

CGA 369873	0,186 µg/L		0,10	
------------	------------	--	------	--

PESTICIDES TRIAZINES

Flufenacet ESA	0,093 µg/L		0,10	
----------------	------------	--	------	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00109316)

Présence de CGA 369873, d'ESA Métazachlore et ESA Flufenacet (m étabolite de pesticides). La somme de ces molécules étant supérieure à 0,5 µg/l, l'eau est interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS